



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Schumacher Jean-Daniel

2021-CE-6

Vaccination contre la SARS-CoV-2 dans le Canton de Fribourg. Quelle accélération prévue ?

I. Question

La vaccination contre le coronavirus s'effectue avec des cadences différentes dans notre pays. Si le plan de vaccination est identique dans toutes les régions, certains cantons ont été plus efficaces et ont utilisé rapidement le stock de vaccins mis à leur disposition. D'autres plus lents n'ont pas pu faire administrer les doses fournies, principalement en raison de difficultés logistiques. Devant cette situation, la Confédération déclara ce vendredi 15 janvier 2021 ne vouloir mettre à disposition des cantons que les doses de vaccins qu'ils sont capables d'administrer, favorisant les cantons rapides, pénalisant ainsi les cantons plus lents. Les cantons du Tessin, des Grisons, de Neuchâtel et de Nidwald seraient les cantons les plus efficaces en la matière. Le canton de Fribourg qui a été parmi les tout premiers à débiter la vaccination en décembre déjà semble avoir perdu son avance puisqu'il ne figure pas dans le peloton de tête.

La population du canton de Fribourg doit-elle s'inquiéter ?

La Confédération a fourni aux cantons une somme de doses équivalentes à 22 000. Combien le canton de Fribourg en a-t-il reçues ? Quel a été le rythme journalier de vaccinations en regard avec d'autres cantons ? Tous les vaccins ont-ils été utilisés ? A combien se monte le nombre de vaccins qui n'auraient pas pu être appliqués dans le temps prévu ?

La Confédération a mis à disposition ces derniers jours le vaccin Moderna dont la logistique propre au produit est plus simple que celle du produit BioNTech/Pfizer. Les cabinets médicaux croulent sous les demandes de vaccinations. Ces demandes émanent presque essentiellement de patients âgés et/ou à risque, très souvent peu familiarisés avec les outils informatiques et auxquels il faut expliquer les raisons pour lesquelles ils ne peuvent être vaccinés dans le cabinet de leur médecin traitant. Cet automne, lors de la campagne de dépistage, la lenteur d'exécution et de déclaration des résultats du dépistage a présenté un caractère dissuasif pour de nombreuses personnes. Le canton figura à ce moment au Panthéon des contaminations en Europe. Le canton restera-t-il malgré tout sur l'option d'une vaccination centralisée ?

Les médecins de famille connaissent bien leurs patients vulnérables, ils en possèdent les données administratives, ils sont à même de juger les risques propres à chacun d'eux. Les médecins organisent chaque année des journées de vaccination dans leurs cabinets ou dans les écoles lorsqu'ils endossent la tâche de médecin scolaire. Quand seront-ils engagés ? En même-temps les centres de vaccinations manquent de personnel qualifié, alors que les médecins de famille, professionnels dans le domaine, sont écartés.

Le temps passe et compte. Le marasme tant au niveau social, culturel, économique dure. Il est temps d'en sortir rapidement. La vaccination en est une porte. Comment le Conseil d'Etat pense-t-il accélérer sa cadence de vaccination ?

18 janvier 2021

II. Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat relève qu'il met tout en œuvre pour que la population fribourgeoise soit vaccinée, selon les priorités définies par la Confédération. En effet, au vu du faible taux d'infection dans la population ainsi que de l'incertitude d'une immunité naturelle après une infection, la vaccination contre le virus SARS-COV-2 paraît en ce moment le seul moyen pour stopper ou du moins ralentir l'évolution de la pandémie. Une « vaccination à grande échelle » c'est-à-dire l'immunisation d'une partie importante de la population est une action coordonnée qui nécessite une approche stratégique en impliquant tous les acteurs sanitaires et non-sanitaires du canton en coordination avec la Confédération.

Idéalement, 70 % de la population devrait être vaccinée pour stopper cette pandémie. Cette vaccination de masse est un immense défi logistique. Pour notre canton, ce sont plus de 220 000 personnes qui devraient être vaccinées d'ici l'été/automne 2021, représentant plus de 440 000 doses de vaccins à administrer en un peu plus de 6 mois (2 doses sont nécessaires).

Afin de procéder, dans les meilleurs délais, à la vaccination de toutes les personnes qui le souhaitent, chaque canton établit son propre concept de vaccination. La Confédération fournit les vaccins, définit l'ordre de priorité des différents groupes de personnes à vacciner et élabore une campagne d'information.

Un dispositif de vaccination décentralisé qui intègre divers acteurs du domaine sanitaire

Le concept du canton de Fribourg fixe les lignes principales de la vaccination contre le COVID-19, qui repose sur les centres de vaccination, la vaccination via notamment les équipes mobiles pour les institutions à risque (EMS, institutions pour personnes handicapées, etc.), les hôpitaux et cliniques, les soins à domicile, les médecins installés et les pharmaciens. **Il ne repose donc pas, comme l'affirme M. le Député Jean-Daniel Schumacher, sur un concept centralisé.**

Les vaccins sont livrés par la Confédération dans une pharmacie dédiée, gérée par la pharmacienne cantonale. Cette pharmacie joue un rôle central dans la logistique et la livraison des vaccins.

Dans le canton de Fribourg, le processus de vaccination a commencé dans les EMS. Les résidents et résidentes ainsi que le personnel des EMS ont été les premiers à bénéficier des vaccinations aussitôt que la Confédération a lancé sa campagne de vaccination, déjà durant la dernière semaine de l'année 2020. Cela permet aujourd'hui au canton de Fribourg d'être l'un des premiers à avoir administré une première dose de vaccins dans l'ensemble de ses 52 EMS et de prévoir de terminer avec une 2^{ème} dose le 20 février prochain. A relever que le canton de Fribourg a dû revoir sa volonté d'intégrer en particulier les habitants et habitantes des appartements protégés dans le processus de vaccination en même temps que les EMS en raison de la pénurie de vaccins.

Les centres de vaccination ont ouvert le 18 janvier 2021. En raison des diverses problématiques à régler avec les médecins de premier recours pour les intégrer dans le dispositif de vaccination, il leur a été proposé de communiquer des listes de personnes à très haut risque pour qu'elles puissent être intégrées prioritairement sur les listes des centres de vaccination. Au 31 janvier 2021, près de 2500 personnes ont été inscrites par ce biais et les inscriptions continuent.

Vaccination par les médecins et les pharmaciens

Les dernières difficultés relatives aux aspects logistiques, à la facturation et au système d'information ont pu être réglées fin janvier 2021 et un accord trouvé avec les médecins fribourgeois MFÄF. Une convention lie la MFÄF et la DSAS depuis début février 2021.

La convention tarifaire concernant la vaccination dans le cas de la pandémie de COVID-19, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021, conclue entre la CDS et la tarifsuisse SA, la communauté d'achat HSK, l'assurance-maladie CSS et l'Institution commune LAMal (IC LAMal) s'applique en principe aux cabinets médicaux et garantit ainsi la facturation à charge de l'AOS des vaccinations effectuées dans les cabinets médicaux.

Le tarif de 14 fr. 50 a été négocié par la Confédération en partant du principe de vaccinations en série. Le corps médical exige désormais un tarif plus élevé. Une rémunération plus élevée des cabinets médicaux fait actuellement l'objet de négociations entre les fournisseurs de prestations et les assurances-maladie.

Les vaccinations en cabinet vont commencer le 8 février après une formation accélérée sur le système informatique nécessaire à la transmission obligatoire des informations à la Confédération. Ce sont d'abord des cabinets pilotes dans chaque district qui sont appelés à compléter le dispositif de vaccination. Un tournus de cabinets est prévu. Selon l'arrivée d'un nombre plus important de vaccins et d'autres types de vaccins plus simples à manier, il est prévu d'intégrer rapidement un plus grand nombre de cabinets ainsi que les pharmaciens. Des discussions sont en cours entre la pharmacienne cantonale et la Société fribourgeoise des pharmaciens pour préparer leur intégration dans le système dès que cela est possible.

La population fribourgeoise doit-elle s'inquiéter ? Combien le canton de Fribourg a-t-il reçu de doses ? Quel a été le rythme journalier de vaccinations en regard avec d'autres cantons ? Tous les vaccins ont-ils été utilisés ? A combien se monte le nombre de vaccins qui n'auraient pas pu être appliqués dans le temps prévu ?

Le Conseil d'Etat relève qu'un important travail a été fourni pour assurer la vaccination de la population fribourgeoise dans les meilleures conditions possibles. La planification assure l'utilisation de toutes les doses de vaccins reçues. Dès le 28 décembre, le canton a commencé par les EMS, dont les résidents et le personnel ont reçu leur première dose à fin janvier et auront reçu la 2^{ème} dose aux alentours du 20 février 2021. Parallèlement, les deux centres de vaccination ont été ouverts le 18 janvier et les médecins de famille pourront participer via un projet pilote à partir du 8 février prochain.

Au 31 janvier 2021, près de 9170 personnes ont reçu une première dose de vaccin que ce soit notamment via les centres ou les équipes mobiles. Il n'est pas pertinent de donner un nombre de vaccins administrés par jour, puisque la planification prévoit une montée en puissance et que la cadence est dictée également par les livraisons de vaccins. A fin janvier 2021, les deux centres

vaccinent respectivement 180 personnes par jour 7 jours sur 7 et les équipes mobiles vaccinent selon les besoins dans les EMS. Une augmentation conséquente du nombre de vaccins injectés dans les centres est prévue si les livraisons annoncées se vérifient.

Dans le cadre de sa planification, le canton de Fribourg a joué la prudence et anticipé d'éventuels problèmes de livraison qui se sont vérifiés à la fin du mois de janvier 2021. Ainsi, le nombre de vaccins Pfizer prévu n'a pu être livré en janvier et des restrictions sur le nombre de vaccins Moderna et Pfizer à recevoir en février ont été annoncées. Au 31 janvier, il n'est pas possible de prévoir le nombre effectif de vaccins que le canton de Fribourg recevra en février. Contrairement à certains autres cantons, le canton de Fribourg a décidé d'une gestion anticipative des vaccins reçus en réservant la 2^{ème} dose de vaccins pour les personnes déjà vaccinées. M. le Député cite les cantons du Tessin, des Grisons, de Neuchâtel et de Nidwald en exemple. Le tableau suivant résume les activités vaccinales de ces cantons et les mettant en relation avec les doses de vaccins reçues. **Il est à noter que selon les informations données via le site de l'OFSP cité ci-dessous le canton de Fribourg est celui qui reçoit le moins de doses de vaccins pour 100 habitants.** Une comparaison des chiffres des doses administrées n'est ainsi pas pertinente. Le canton a d'ailleurs demandé à l'OFSP une transparence totale des critères de répartition des doses de vaccins.

Il est également à noter que plusieurs cantons ont dû fermer des centres de vaccination, annuler des rendez-vous déjà octroyés et demander des doses à d'autres cantons afin de pouvoir assurer la 2^{ème} dose. Selon une dépêche de l'ATS parue dans le quotidien *La Liberté* le samedi 30 janvier 2021, le canton du Tessin ne peut plus vacciner les plus de 75 ans jusqu'à fin février et dans le canton de Neuchâtel les personnes de plus de 75 ans et les personnes à risques ne peuvent plus s'inscrire en ligne. Le canton de Fribourg n'a pas eu à entamer de telles démarches et a pu intégrer dans sa planification roulante la nouvelle donne relative à la pénurie des vaccins.

	Tessin	Grisons	Neuchâtel	Nidwald	Fribourg
Doses livrées pour 100 habitants	7.39	6.48	7.35	9.11	5.38
Doses administrées	4.5	3.34	2.18	7.47	2.37

Source : <https://www.covid19.admin.ch/fr/epidemiologic/vacc-doses> (30 janvier 2021)

M. le Député Jean-Daniel Schumacher cite « la Confédération a fourni aux cantons une somme de doses équivalentes à 22 000 ». Le Conseil d'Etat ne comprend pas cette affirmation et relève que le nombre de vaccins fournis au canton de Fribourg est de 17 325 à fin janvier.

La Task Force sanitaire a mis sur pied en 2020 une équipe spécifique (5.8 EPT) pour assurer la gestion des ressources humaines liées à la vaccination. Il s'agit de recruter et de gérer le personnel lié aux 2 centres de vaccination ainsi que le personnel pour les équipes mobiles dans le cadre d'un processus d'organisation agile. Les annonces qui ont été faites pour le recrutement dans les divers médias cantonaux ont permis de recevoir 600 dossiers de candidature, notamment pour les postes de cadres (responsables et adjoints des centres) et les postes de médecins, d'infirmiers et infirmières, agents et agentes administratifs, agents et agentes de vaccination, préparateurs et préparatrices à la vaccination.

Des civilistes et du personnel de la protection civile font également partie des équipes appelées à travailler dans l'organisation et dans les équipes. A ce jour, 1 EPT de civilistes et 8 EPT de personnel de la protection civile ont été engagés.

Le processus de recrutement a permis d'engager 92 personnes pour commencer les vaccinations d'abord dans les EMS puis dans les centres (état au 31 janvier 2021). Les équipes sont appelées à évoluer rapidement selon les doses de vaccins disponibles. Un concept de formation ad hoc a été mis sur pied avec le soutien de la HEdS santé, qui permet de disposer d'équipes avec des compétences diverses pour assurer une certaine flexibilité dans la gestion des ressources humaines. A terme, les équipes mobiles viendront en partie soutenir les centres de vaccination. Plusieurs médecins à la retraite ont également intégré les équipes de vaccination.

Il n'est donc pas adéquat d'affirmer que les centres de vaccination ne disposent pas de personnel qualifié.

En conclusion, le canton de Fribourg est tributaire du nombre de vaccins qui lui sont octroyés et livrés par la Confédération. Il est prêt à monter en puissance avec son dispositif de vaccination, tout en intégrant dans sa planification les 2^{èmes} doses de vaccins.

2 février 2021